

Questions orales

Si je comprends bien, un certain nombre de demandes d'aide à l'entretien des troupeaux, présentées l'an dernier, n'ont pu être réglées par la Commission d'examen, liée par ses lignes directrices, et devront être transmises à Ottawa. Nous savons que ce qu'on appelle la discrétion ministérielle va intervenir. Le ministre pourrait-il nous dire en quoi cela consistera au juste, c'est-à-dire quels seront les critères appliqués, quels seront les ministres qui interviendront et quand nous pouvons compter sur un règlement définitif de tous les dossiers.

● (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député pose une question mais il parle de bien des choses. Cependant, il tient surtout à savoir, je pense, ce que nous allons faire des 2,500 demandes environ auxquelles la commission d'appel et les services de Regina n'ont pu faire droit sous les auspices, comme il a dit, du ministre chargé de ce programme, du ministre de l'Expansion économique régionale. Il va y avoir un groupe de ministres qui va s'en occuper sous peu à Ottawa. J'espère que nous pourrons régler cela en quelques jours.

* * *

LES PIPE-LINES**LE FINANCEMENT DU PIPE-LINE DE TORONTO AUX MARITIMES**

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle porte sur le pipe-line TQM en direction des Maritimes. Le ministre s'est engagé à construire ce pipe-line et, ce faisant, il a élargi la zone de prix uniforme afin de maintenir le même prix pour toutes les régions à l'est de Toronto. Il a aussi affirmé tout dernièrement qu'il désire mettre en œuvre un projet qui soit attrayant pour le gouvernement de l'Alberta et les producteurs de gaz naturel de cette province.

Étant donné que ce pipe-line sera sans doute coûteux, est-ce que la somme de 500 millions prévue dans le programme énergétique servira à couvrir le déficit de fonctionnement qu'il est susceptible d'engendrer ou est-elle réservée exclusivement aux immobilisations?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, dans le Programme énergétique national, nous avons mis de côté 500 millions de dollars pour assurer le parachèvement de certains pipe-lines chargés d'alimenter en gaz naturel les régions du Canada qui ne sont pas encore desservies à l'heure actuelle. De toute évidence, une partie de cette somme sera affectée au pipe-line des Maritimes. Cela réduirait les coûts en immobilisations du pipe-line, ce qui nous permettrait de fixer un taux qui assurerait aux producteurs de l'Alberta des revenus plus élevés qu'il n'aurait été possible de faire en l'absence de cet appui à la construction du pipe-line.

LE PRIX DU GAZ NATUREL PRÉVU POUR LES CONSOMMATEURS DE L'EST

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre n'a répondu qu'à la moitié de ma question. Il n'a rien dit du déficit d'exploitation auquel on s'attend.

Étant donné que le ministre a dit que ce projet ferait l'affaire tant des Maritimes que des producteurs et du gouvernement de l'Alberta, envisage-t-il une augmentation du prix du gaz naturel par rapport au prix actuellement prévu—et qui frappera le plus durement les consommateurs ontariens—afin d'équilibrer le coût du pipe-line et de le rentabiliser pour ses promoteurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la subvention à la construction de ce pipe-line sera assumée équitablement par tous les contribuables canadiens. Il est donc faux de prétendre que ce fardeau échoierait uniquement aux consommateurs ontariens.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER**LA PRÉSENTATION D'AMENDEMENTS À LA LOI**

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Au retour au Parlement, le 12 mai, le ministre a-t-il l'intention de soumettre à la Chambre des amendements relatifs aux opérations de l'Agence d'examen de l'investissement étranger visant à accroître les restrictions à la propriété étrangère au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, dans le discours du trône qui a inauguré la présente session, le gouvernement a dit son intention de proposer trois modifications à la loi. La première consiste à donner préavis des reprises de grosses sociétés. La deuxième consiste à instituer un système de révision des activités des grandes multinationales. La troisième consiste à prévoir des moyens financiers par lesquels les Canadiens seront mieux à même de trouver des solutions de rechange à la reprise de sociétés canadiennes par des sociétés étrangères. Cela figure dans le discours du trône...

M. Siddon: C'était il y a douze mois.

M. Gray: ... et nous y travaillons constamment.

Quant à savoir si nous pourrions prendre ces mesures au moment suggéré par le député, le gouvernement en décidera selon les progrès que la Chambre fera dans ses travaux.

* * *

LE LOGEMENT**LA POSITION DU MINISTRE QUANT À LA LIBÉRALISATION DES LOYERS**

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse à l'éphémère ministre responsable du logement. Au beau milieu de la campagne électorale en Ontario, le ministre s'est levé à la Chambre pour nier qu'il ait jamais préconisé la libéralisation des loyers. En pleine campagne électorale, il personnifiait l'innocence même. De nouveau, l'empereur est nu. Au cours de la fin de semaine, il a déclaré, paraît-il—et je suppose qu'on a pu mal interpréter ses propos—qu'il était maintenant en faveur de la libéralisation des loyers.